

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance extraordinaire du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 8 juillet 2013 à 19h30, à l'Auberge Duchesnay, 140 Montée de l'Auberge, Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur O'Donnell Bédard, Maire
- Monsieur Jacques Coulombe, conseiller
- Monsieur Michel Croteau, conseiller
- Monsieur Guy Jacob, conseiller
- Monsieur Claude Lessard, conseiller
- Monsieur Jacques Tessier, conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

- Madame Vivian Viviers, directrice générale
- Monsieur Denis Bourgault, inspecteur
- Madame Roxane Ouellet, stagiaire

ABSENT: Monsieur Jocelyn Boivin, conseiller

Les membres du conseil présents forment le quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Réfection du ponceau Rinfret (376).
4. Suivi du dossier Baie-des-Maher;
5. Proposition pour mise à jour des ponceaux;
6. Adoption du Règlement de revégétalisation;
7. Levée de la séance.

Ouverture de la séance

Les membres étant présents, le quorum est constaté et le Maire M. O'Donnell Bédard souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19h30.

091-2013 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Tessier
SECONDÉ par le conseiller Claude Lessard
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la secrétaire-trésorière.

ADOPTÉ

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

092-2013

Réfection du ponceau Rinfret (376)

Monsieur Patrice Towner de la firme Genivar remet aux membres du Conseil un document ainsi qu'un estimé des coûts concernant la reconstruction du ponceau du Ruisseau Rinfret au 376, Chemin Thomas-Maher. L'estimé des coûts serait de 147 840 \$.

Après explications de MM. Towner et Robichaud, les recommandations sont à l'effet d'installer un ponceau en béton de 1500 x 4000 mm (14 mètres de long), auquel on ajouterait des murs d'aile en amont et en aval ainsi que de l'enrochement à l'entrée et à la sortie du ponceau ce qui favoriserait la vitesse d'écoulement.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Lessard

SECONDÉ par le conseiller Jacques Tessier

ET RÉSOLU d'autoriser la firme Genivar à continuer le mandat qui lui a été confié et de procéder à l'étape subséquente du projet soit la préparation des plans et devis et des documents d'appels d'offres pour que les travaux puissent être exécutés à l'automne.

ADOPTÉ

Suivi du dossier Baie-des-Maher

M. Patrice Towner informe les membres du Conseil qu'il y a eu une réunion à l'interne au sein de leur firme pour voir qu'est-ce qui pourrait être fait concernant le projet de la Baie-des-Maher. Dans les jours qui ont suivi, il y a eu des discussions à savoir si on ne pourrait pas faire une série de petits réseaux plutôt qu'un seul gros réseau. On pourrait également envisager d'y aller en surface avec une ou deux stations de pompage afin de pouvoir réduire les coûts du projet. M. Towner remet un article paru dans La Presse du 20 juin 2013 concernant un nouveau procédé qui pourrait être utilisé chez nous. Il continuera les recherches pour voir si ça pourrait se faire pour de petits réseaux de 4 ou 5 résidences, comment ça fonctionne et combien ça pourrait coûter. Il nous reviendra avec des réponses sous peu. M. Bédard lui mentionne que l'échéancier est assez court si on veut pouvoir profiter de la subvention.

093-2013

Proposition pour mise à jour des ponceaux

M. O'Donnell Bédard informe les membres du Conseil qu'il existe un programme de mise à jour des ponceaux dont il transmet une copie. M. Towner parle de différents mandats reçus des ministères pour évaluer les ponceaux dans différentes villes, ce qui donne une image plus claire et plus précise de chacun des ponceaux. Ils ont donc une bonne expertise dans le domaine avec des rapports d'analyse, des photos, pointage qui donne des indices de dégradation ce qui permet d'avoir des échéanciers pour le nettoyage et l'entretien de chacun des ponceaux sur des périodes de 0-5 ans, 5-10 ans et au-delà de 10 ans. S'il y a des coups d'eau, on peut voir s'il y a des affaissements ou si les ponceaux ont été adéquats, s'ils doivent être nettoyés ou réparés etc. Ce rapport pourrait également nous aider à identifier tous les ponceaux. M. Towner nous a remis un estimé des coûts ainsi qu'un modèle de rapport d'inspection qui serait produit pour chacun

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

des ponceaux. Depuis quelques années nous faisons faire des travaux sur les ponceaux mais avec un tel document, on pourrait planifier sur une dizaine d'années. M. Towner ajoute cependant qu'il y aurait un ponceau problématique au 1010 puisqu'il y a un coude et que lorsqu'il y a un coup d'eau, ça peut devenir dangereux. Il y en a un également dans le secteur du 554. Le but est de connaître l'état de nos ponceaux et permettre d'établir un programme d'entretien annuel pour mieux budgéter les dépenses. Ils ont identifié 72 ponceaux sur notre territoire.

M. Guy Jacob mentionne qu'il ne s'agit pas d'une priorité et que Denis Bourgault connaît très bien les ponceaux et fait le suivi régulièrement. Michel Croteau, Claude Lessard et Jacques Tessier sont d'accord.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Lessard, secondé par monsieur le conseiller Guy Jacob **ET RÉSOLU** à l'unanimité de ne pas donner suite à cette offre de service puisque nous n'avons pas besoin d'un tel rapport considérant la superficie de notre ville.

ADOPTÉ

094-2013

Adoption du Règlement de revégétalisation

Le Maire, M. O'Donnell Bédard, soumet pour adoption le règlement numéro 2013-228 concernant la revégétalisation.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement 2013-228 et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Monsieur Claude Lessard, appuyé par Monsieur Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le règlement numéro 2013-228, tel que rédigé.

ADOPTÉ

095-2013

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Boivin **ET RÉSOLU** de lever la séance à 21h00.

ADOPTÉ

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière

O'Donnell Bédard
Maire